

**FCTC**CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC**Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac**
Reprise de la dixième session, Panama (Panama), 5-10 février 2024

JOURNAL

N° 4 – Jeudi 8 février 2024

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Heure	Réunion	Salle
10 h 00-13 h 00	Commission A – Cinquième séance	Salle America 1/2, premier étage
10 h 00-13 h 00	Commission B – Quatrième séance	Salle Canal 1, rez-de-chaussée
15 h 00-18 h 00	Commission A – Sixième séance	Salle America 1/2, premier étage
15 h 00-18 h 00	Commission B – Cinquième séance	Salle Canal 1, rez-de-chaussée

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

8 h 00-9 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>à huis clos</i>)	ISTMO 1, premier étage
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Caribe 6, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Caribe 5, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Pacifico 3, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Caribe 2, rez-de-chaussée
9 h 00-10 h 00	Groupe régional du Pacifique occidental	Caribe 3, rez-de-chaussée
14 h 00-15 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>à huis clos</i>)	ISTMO 4, premier étage
18 h 00-19 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>à huis clos</i>)	Caribe 5, rez-de-chaussée

Autres réunions

8 h 30-8 h 50 et 18 h 00-18 h 20	Points de presse quotidiens	Pacífico 5, rez-de-chaussée
-------------------------------------	-----------------------------	--------------------------------

	Réunions parallèles :	
13 h 30-14 h 45	Gardiens de demain : faire barrage contre le tabac pour un avenir en meilleure santé	Caribe 3, rez-de-chaussée
13 h 30-14 h 45	Impact de la ventilation des cigarettes sur la consommation de cigarettes	Caribe 5, rez-de-chaussée
13 h 30-14 h 45	Pôles de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac : comment ils peuvent aider les Parties à mettre en œuvre la Convention	Caribe 6, rez-de-chaussée

Réunion du Bureau

18 h 15-19 h 00	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties (<i>à huis clos</i>)	ISTMO 4, premier étage
-----------------	---	------------------------

Programme de travail

Cinquième et sixième séances de la Commission A	10 h 00 et 15 h 00 – Salle des plénières, salle America 1/2, premier étage
--	---

Point supplémentaire de l'ordre du jour Les préoccupations environnementales liées au tabac, conformément à l'article 18 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (point proposé par une Partie)

Document FCTC/COP10/P/CONF./5 Rev.1 (restreint)

Point 6 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 6.1 (suite) Application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer): rapports du Bureau et de l'Organisation mondiale de la Santé

Documents FCTC/COP/10/5 et FCTC/COP/10/7

Point 6.3 Produits du tabac nouveaux et émergents : rapports du Secrétariat de la Convention et de l'Organisation mondiale de la Santé

Documents FCTC/COP/10/9 et FCTC/COP/10/10

Cinquième et sixième séances de la Commission B	10h00 et 15h00 – Salle Canal 1, rez-de-chaussée
--	--

Point 7 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale
[Point transféré de la Commission A]

Point 7.2 (suite) Mécanisme d'examen de la mise en œuvre

Document FCTC/COP/10/14

Point 7.3 Contribution de la Convention-cadre de l'OMS à la promotion et à l'exercice des droits humains (point proposé par une Partie)

Document FCTC/COP/10/15

Point 8 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 8.8 Nomination du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau

Document FCTC/COP/10/23

Point 8.6 Amendements éventuels au Règlement intérieur de la Conférence des Parties

Document FCTC/COP/10/21

Compte rendu des séances du mercredi 7 février 2024

Cinquième séance plénière

Présidence : M^{me} Zandile Dhlamini (Eswatini)
Présidente de la Conférence des Parties

Point 1 (suite) Ouverture de la session

Point 1.2 Pouvoirs des participants (suite)

La Présidente a rouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a rappelé aux Parties que les pouvoirs acceptés par la Conférence des Parties pour la session *a minima* restent valables pour la reprise de la dixième session de la Conférence des Parties, conformément aux dispositions de la décision FCTC/COP10(1). Les Parties dont le nom ne figure pas dans la décision FCTC/COP10(2) ont été invitées à présenter leurs pouvoirs conformément à l'article 18 du Règlement intérieur pour la reprise en présentiel de la dixième session de la Conférence des Parties. Le Bureau a examiné les pouvoirs reçus de la Bolivie (État plurinational de), de Djibouti, des Émirats arabes unis, de la Lettonie, de la Libye, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Timor-Leste, et les a jugés conformes au Règlement intérieur. La Présidente a invité les participants à faire des observations.

Le projet de décision sur les pouvoirs a été adopté tel qu'il avait été proposé.

– Déclaration de Panama

La Présidente a invité la délégation du Panama à présenter le projet de déclaration figurant dans le document FCTC/COP10/P/CONF./4 Rev.1. Il a été indiqué que le document serait examiné lors de la séance plénière prévue pour le samedi 10 février.

La séance a été suspendue.

Deuxième séance de la Commission A

Présidence : D^{re} Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

La Présidente a ouvert la séance et a informé les participants à la Commission que, conformément à la décision du Bureau, les points suivants de l'ordre du jour seront transférés à la Commission B :

- 7.1 : Améliorer le système de notification de la Convention-cadre de l'OMS
- 7.2 : Mécanisme d'examen de la mise en œuvre

Point 6 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 6.1 Application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (suite) (réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer) : rapports du Bureau, du Groupe d'experts et de l'Organisation mondiale de la Santé

La Présidente a rouvert le débat sur ce point et a invité les Parties qui avaient demandé à intervenir lors de la séance précédente de la Commission à prendre la parole. La présidence de la réunion d'experts sur les articles 9 et 10 (le Canada) a été invitée à fournir des informations et des orientations sur les articles 9 et 10. Les participants ont été invités à formuler d'autres observations.

Compte tenu des divergences de vues sur la question, la Présidente a proposé qu'un petit groupe de Parties intéressées se réunisse pour discuter d'une troisième option de travail, ce qui permettrait à la Commission de mener à bien le reste des travaux sur les directives partielles. Cette proposition a été acceptée par la Commission et la séance a été levée.

Deuxième séance de la Commission B

Présidence : D^r Alqahtani Zafar Mansour (Arabie saoudite)

Point 8 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Le Président a ouvert la séance et a informé la Commission que deux points de l'ordre du jour avaient été transférés de la Commission A à la Commission B. Le Président a ouvert la discussion afin de déterminer l'ordre d'examen des points de l'ordre du jour. Le Président a prié le Secrétariat de répondre à la question soulevée.

Point 8.4 Paiement des contributions évaluées et mesures pour réduire le nombre de Parties redevables d'arriérés

Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été ouvert et le Président a invité la Commission à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/COP/10/19/Rev.1 et à examiner le projet de décision en annexe. Le Président a invité le Secrétariat à donner quelques explications. Le Président a invité les participants à faire des observations. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note du rapport et a approuvé la décision, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 8.5 Examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour. La Commission a été invitée à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/COP/10/20 et à examiner le projet de décision présenté en annexe de ce rapport. Le Président a invité les participants à faire des observations. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note du rapport et a approuvé la décision, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 8.7 Renforcer les synergies entre la Conférence des Parties et l'Assemblée mondiale de la Santé : rapport du Directeur général de l'OMS sur les résolutions et les décisions de l'Assemblée mondiale de la Santé

Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été ouvert et le Président a invité la Commission à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/COP/10/22. Le Président a invité les participants à faire des observations. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note du rapport, le Président a clos le débat sur ce point et la séance a été levée.

Troisième séance de la Commission A

Présidence : D^{re} Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point 6 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 6.4 Activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1 de la Convention-cadre de l'OMS) (point proposé par une Partie)

La Présidente a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à examiner le rapport figurant dans le document FCTC/COP/10/11 et le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP10/P/CONF./1 Rev.1. Elle a ensuite invité les participants à faire des observations et a éclairci quelques questions de procédure. La Commission a pris note du rapport et a approuvé le projet de décision par consensus.

Point 6.5 Application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : Responsabilité (point proposé par des Parties)

Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été ouvert et la Présidente a appelé l'attention de la Commission sur le rapport figurant dans le document FCTC/COP/10/12 et sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP10/P/CONF./2 Rev.1. À l'invitation de la Présidente, une Partie ayant soumis la proposition (la République islamique d'Iran) a donné quelques explications sur le projet de décision. Les participants ont été invités à faire des observations.

La Présidente a annoncé qu'en raison de contraintes de temps, les Parties qui avaient demandé à s'exprimer auraient la parole au début de la séance suivante, à la reprise du débat sur ce point. La séance a été suspendue.

Troisième séance de la Commission B

Présidence : D^r Alqahtani Zafar Mansour (Arabie saoudite)

Point 7 **Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale**
(point transféré de la Commission A)

Point 7.1 Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

La séance a repris et le Président a ouvert le point de l'ordre du jour. La Commission a été invitée à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/COP/10/13 et à examiner le projet de décision présenté à l'annexe 3 de ce rapport. Le Président a invité le Secrétariat à présenter quelques remarques liminaires. Le Président a invité les participants à faire des observations. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note du rapport et a approuvé la décision, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 7.2 Mécanisme d'examen de la mise en œuvre

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour. La Commission a été invitée à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/COP/10/14 et à examiner le projet de décision présenté à l'annexe 3 de ce rapport. Le Président a invité les participants à faire des observations. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. Conformément au Règlement intérieur, un observateur a été invité à prendre la parole.

À l'invitation du Président, la Partie ayant soumis la proposition (le Canada) a donné lecture des amendements proposés à la décision. Le Président a suspendu la séance pour permettre l'examen des amendements.

La séance a repris et le Président a invité le Secrétariat à donner lecture des amendements proposés et à répondre aux questions soulevées. Le Président a annoncé une suspension du débat sur ce point de l'ordre du jour, qui sera examiné lors d'une prochaine séance, lorsqu'une version révisée de la décision tenant compte des amendements proposés aura été communiquée aux membres de la Commission.

Le Président a annoncé la transmission d'un point de l'ordre du jour à la Commission B et la séance a été levée.

Quatrième séance de la Commission A

Présidence : D^{re} Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point 6 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 6.5 Application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : Responsabilité (point proposé par des Parties)

La Présidente a rouvert l'examen de ce point de l'ordre du jour et a invité les Parties qui avaient demandé à intervenir lors de la séance précédente à prendre la parole.

En réponse à une motion d'ordre, la Présidente a donné quelques explications concernant le mandat d'un groupe d'experts. La Présidente a donné lecture des propositions d'amendements au projet de décision, qui a été approuvé tel qu'amendé.

La Présidente a clos le débat sur ce point et la séance a été suspendue.

Application mobile de la dixième session de la Conférence des Parties

L'application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur est maintenant disponible pour la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et les participantes ont besoin pour prendre part à la dixième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide](#) de l'application, envoyez un courriel à l'adresse ftcappsupport@who.int ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les délégués et les déléguées sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la dixième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser le hashtag #COP10FCTC sur X, sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message par SMS ou sur WhatsApp au +41 79 595 97 43 pour les séances plénières, au +41 79 150 38 29 pour les séances de la Commission A et au +41 79 201 21 32 pour les séances de la Commission B. Ces numéros sont opérationnels pendant les séances et doivent être utilisés exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Courriels utiles

Séance plénière : cop10-mop3@who.int

Commission A : ftcComA@who.int

Commission B : ftcComB@who.int

Badges

Les participantes et les participants pourront retirer leur badge avant l'ouverture de la session au bureau des inscriptions situé au rez-de-chaussée du Centre de congrès de Panama. Le bureau des inscriptions sera ouvert :

- du lundi 5 février au vendredi 9 février, de 8 heures à 18 heures ;
- le samedi 10 février, de 8 heures jusqu'à la clôture de la session.

Un service de navette gratuit sera disponible entre les hôtels officiels et le Centre de congrès de Panama.

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Pour la conduite des séances plénières, un système inspiré des feux de circulation permettra de contrôler les temps de paroles des délégués et des déléguées. Les déclarations en séance plénière sont limitées à trois minutes (330 mots) en cas d'intervention à titre individuel et à quatre minutes (440 mots) en cas d'intervention au nom d'une Région de l'OMS.

Interventions

Veillez remettre le texte de toute intervention aux messagers qui viendront le chercher à votre siège une fois que vous aurez pris la parole, ou bien envoyer le texte de votre intervention par courriel, le cas échéant, à l'adresse ftcrecords@who.int.

Interprétation et déclarations

L'interprétation est assurée dans les six langues officielles des Nations Unies (l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe). Les délégués et les déléguées sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration à l'adresse interpret@who.int au moins 30 minutes à l'avance. Cela ne les empêche pas de s'écarter du texte qu'ils auront fourni au moment de leur intervention, mais facilite la clarté et la fiabilité de l'interprétation dans les langues officielles. Lors de l'envoi de la déclaration par courriel merci de préciser, en objet du message et dans le titre de la déclaration jointe, le nom du pays ou du groupe, la séance (par exemple « plénière », « Commission A » ou « Commission B ») et le point de l'ordre du jour auquel se rapporte l'intervention. Les délégués et les déléguées sont priés de respecter un débit de parole normal. Un débit de parole rapide risque de nuire à la clarté et à l'exactitude de l'interprétation. Les déclarations soumises à l'avance sont considérées comme confidentielles et, aux fins des actes officiels, c'est l'intervention telle qu'elle a été prononcée qui fait foi.

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés [ici](#). Les délégués et les déléguées doivent prendre leurs dispositions pour imprimer leurs documents si nécessaire.

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacré à la dixième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et aux déléguées d'accéder à la documentation des sessions à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui leur seront communiqués par le Secrétariat de la Convention.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et de participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et des participantes

La liste provisoire des participants et des participantes est disponible sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS à l'adresse :

<https://storage.googleapis.com/who-fctc-cop10-source/Additional%20documents%20-%20Diverse/fctc-cop10-div-1-en.pdf>. Cette liste a été établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 4 février à midi. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, le Secrétariat de la Convention demande qu'il soit apporté directement dans le système d'inscription.

Services disponibles au Centre de congrès

Bureau d'information : il sera situé au rez-de-chaussée du Centre de congrès et permettra aux participantes et aux participants d'obtenir des informations sur divers sujets. Le bureau d'information peut également orienter les participantes et les participants vers d'autres services, notamment pour les voyages, les services postaux, les soins médicaux et la communication. Les objets perdus peuvent être remis ou récupérés au bureau d'information.

Wi-Fi : le Centre de congrès est doté d'une connexion Wi-Fi.

Eau potable : des fontaines sont installées partout dans le Centre de congrès. Pour que l'ensemble des participants et des participantes puissent boire facilement, les différentes salles seront également équipées de fontaines. Les participants et les participantes pourront remplir la bouteille fournie dans le sac de conférence qui leur sera remis au moment de l'inscription. Pour information, l'eau du robinet est potable dans toutes les villes du pays.

Salle de pause : le Centre de congrès est doté d'une salle de pause destinée à la méditation ou à la prière pour les participants et les participantes qui souhaitent prier, méditer ou se détendre.

Restauration : le déjeuner sera assuré par le pays hôte du lundi 5 février au samedi 10 février. Un café sera disponible au Centre de congrès.

Numéros d'urgence et numéros utiles à Panama

- Centre de congrès : tél : + 507 308 8888
- Police : 104
- Ambulances : 103
- Pompiers : 103
- Service médical : un service médical d'urgence sera ouvert au Centre de congrès pendant la Conférence, de 7 heures à 18 heures les jours où il n'y a pas de sessions en soirée, et jusqu'à 23 heures si des sessions se déroulent en soirée. Les délégués et les déléguées ayant besoin de soins médicaux urgents à l'extérieur du Centre de congrès sont invités à appeler le 911 ou le CRUEM (Centro Regulator de Urgencias y Emergencias Médicas) au : +507 512 9219 ou au +507 6330 5577.

= = =